



**Projets de règlements P-06-069 et P-04-047-34
Arrondissement Outremont
Implantation d'un campus de l'Université de Montréal
sur le site de la gare de triage d'Outremont**

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 23 février 2007
Heure : 9 h 30
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14e étage

Étaient présents :

Représentants de l'arrondissement Outremont :

M. Yves Mailhot, directeur de l'arrondissement
M. Jean-Claude Patenaude, secrétaire général des commissions consultatives permanentes de l'arrondissement
M. Alain Tittley, chef de division, communication
Pierre A. Chapuis, directeur de l'aménagement urbain et patrimoine

Représentants de la Ville de Montréal :

M. Luc Gagnon, chef de division - développement urbain
M. Mathieu Bélanger, conseiller en aménagement

Représentants de l'Office de consultation publique de Montréal :

Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM
M. André Beauchamp, président de la commission
M. Jean-Claude Boisvert, commissaire
M. Louis Dériger, commissaire
M. Michel Agnaïeff, secrétaire et analyste de la commission

Ouverture de la rencontre

Mme Roy ouvre la réunion en présentant les membres de la commission et en invitant les représentants de l'arrondissement et de la ville à s'identifier. Mme Roy indique ensuite que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation ainsi que de préciser les rôles respectifs.

Le cadre de la consultation publique

Mme Roy rappelle le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Elle rappelle aussi le code de déontologie auquel les commissaires sont assujettis.

La consultation publique

Objet de la consultation

La consultation publique portera sur les projets de règlements P-06-069 et P-04-047-34 destinés à autoriser l'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont.

Les étapes précédant les séances publiques

Un avis public a été publié dans les quotidiens *La Presse* et *The Gazette*, le 13 février 2007. Des annonces ont été également placées dans les journaux *Progrès de Villeray* (22 février), *Nouvelles Parc Extension* (24 février), *L'express d'Outremont* (24 février), *Voir, Ici* (22 février), *Métro* (26 février). De plus, 19 000 dépliants ont été distribués le 19 février dans les quartiers avoisinant le site. Une distribution additionnelle de 2 500 dépliants annonçant le tenue d'ateliers est également prévue ainsi que des bandes annonces dans les rames de métro de la ligne bleue.

Déroulement des séances publiques

La consultation se tiendra en deux parties distinctes :

- La première partie prendra d'abord la forme de séances d'information au cours desquels le promoteur et les représentants de l'arrondissement exposeront le projet et son cadre réglementaire. Ils répondront ensuite aux questions que les citoyens et la commission leur adresseront. Trois séances d'information sont prévues. Les deux premières se tiendront au Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI), les 27 et 28 février 2007, à partir de 19 h 00. La troisième aura lieu le 1^e mars, à la même heure, au Complexe William-Hingston de Parc-Extension. Une maquette du projet y sera accessible au public à partir de 11 h 00. De plus, la commission tiendra des ateliers thématiques qui viseront l'approfondissement de certains aspects du projet. Les ateliers sur l'aménagement du site, sur le transport et la circulation ainsi que sur les équipements collectifs et les nouveaux besoins se tiendront au Centre communautaire intergénérationnel (CCI), respectivement les 14, 19 et 20 mars 2007, à partir de 19 h 00. L'atelier sur les impacts et retombées sur les arrondissements voisins est prévu le 15 mars, à la même heure, au Complexe William-Hingston.
- La seconde partie est dédiée à l'expression des opinions et des commentaires des citoyens. Les séances d'audition de mémoires se tiendront le 3 avril, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) et le 4 avril, au Complexe William-Hingston. Les séances débiteront à 19 h 00.

Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'information et d'audition de mémoires pourront être tenues.

Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport.

Rôle et responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources

Le président de la commission, M. André Beauchamp, précise qu'au cours des consultations, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-parole ou les personnes-ressources. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions. Les questions sont adressées à la commission qui les relaie aux porte-parole. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Le président insiste sur le respect du temps alloué à la présentation et l'importance de fournir une information compréhensible de tous. Il rappelle la suggestion faite par Mme Roy de faire la présentation de l'aspect réglementaire sous la forme de tableaux avant et après.

Le support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. L'arrondissement et la Ville fournissent tout le matériel nécessaire à leur présentation.

La documentation

La documentation pertinente à la consultation publique est accessible sur le site web de l'OCPM (www.ocpm.ca) et peut être consultée au bureau de l'arrondissement ou à la direction du Greffe de la ville de Montréal.

Varia

Quelques éléments d'information ont fait l'objet d'échanges et de discussions.